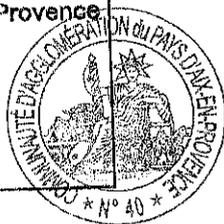


Acte rendu exécutoire  
Par transmission en  
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 OCT. 2011



communauté du

**PAYS D'AIX**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2011  
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

**2011\_B350**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché -Marché relatif à « la collecte et au traitement des déchets dangereux des ménages issus des déchèteries communautaires» (n° 11M062)**

Le 7 octobre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 septembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Daniëlle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à SLISSA Monique - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy

**Excusé(e)s :**

BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Daniëlle, membre du bureau, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 7 OCTOBRE 2011**

Rapporteurs: Monsieur Gérard Bramoullé  
Monsieur Michel Boulan

**Objet: Autorisation de signer un marché - Marché relatif à « la collecte et au traitement des déchets dangereux des ménages issus des déchèteries communautaires » (n° 11M062)  
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le marché de prestations de collecte et de traitement des déchets dangereux des ménages issus des déchèteries communautaires actuel arrivant à échéance en novembre 2011, une nouvelle consultation a été lancée en vue d'assurer la poursuite de cette prestation.

**Exposé des motifs :**

Conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres réunie le 9 septembre 2011.

Objet du marché :

Le marché a pour objet de présenter la consultation relative à « la collecte et au traitement des déchets dangereux des ménages issus des déchèteries communautaires ».

Les déchèteries concernées sont : Aix en Provence, Bouc-Bel-Air, Eguilles, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Les Pennes-Mirabeau, Meyrargues, Meyreuil, Pertuis, Peyrolles, Puylobier, Rognes, Rousset, Saint-Cannat, Saint-Paul-lez-Durance, Venelles, Vitrolles.

Le présent marché ne fait pas l'objet d'un allotissement.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Il n'est pas prévu de découpage en tranches.

Le marché doit prendre effet le 15 novembre 2011 pour une durée de 6 mois, il est reconductible 7 fois pour une durée et dans les conditions identiques. Si la notification intervient postérieurement à cette date, c'est la date de notification qui fixe le point de départ de la durée du marché.

Dans le cas où le seuil maximum du marché serait atteint avant le terme du marché, celui-ci pourra être reconduit expressément par anticipation.

Le marché s'exécutera par émission de bons de commande, conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics, au fur et à mesure des besoins.

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées mensuellement par application des prix unitaires définis dans le bordereau des prix unitaires aux quantités réellement traitées, sur présentation des justificatifs de pesées. Le marché s'exécutera dans la limite du seuil maximum exprimé en euros hors taxe suivant : 200 000 € HT.

Le délai maximum d'exécution du bon de commande est de 5 jours ouvrés à compter de sa date de réception (accusé de réception du fax et/ou du courriel).

Les prix du marché sont révisables à la date anniversaire de la notification du marché.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

- JOUE, le 26/05/2011 ;
- BOAMP, le 26/05/2011 ;
- LA PROVENCE, le 24/05/2011

Sur le profil acheteur achatpublic.com le 23/05/2011.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 - Prix des prestations - coefficient 0.80
- 2 - Valeur technique - coefficient 0.20

La Commission d'Appel d'Offres régulièrement réunie le 9 septembre 2011 a décidé d'attribuer le marché n° 11M062 à la société SPUR pour un montant de 85 224,75€ HT et pour un délai d'intervention de 6 mois (le marché est reconductible 7 fois pour une durée identique).

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2009A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services »;

VU la décision de la Commission d'Appel d'offres du 9 septembre 2011.

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 11M062 relatif à « la collecte et au traitement des déchets dangereux des ménages issus des déchèteries communautaires » attribué à la société SPUR pour un montant de 85 224,75€ HT et pour un délai d'intervention de 6 mois.

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché -Marché relatif à « la collecte et au traitement des déchets dangereux des ménages issus des déchèteries communautaires» (n° 11M062)**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAIN MASINI**

